

## Le rôle des cervidés dans les milieux naturels

Le cerf est un animal de milieu ouvert qui aime les abords forestiers. La forêt est devenue son refuge. Le chevreuil se nourrit principalement en forêt mais ne dédaigne pas ses abords. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de la strate herbacée en disséminant les graines par le biais de leur pelage et leurs excréments. Cette dispersion des graines sur de longues distances joue un rôle majeur dans la dynamique forestière.

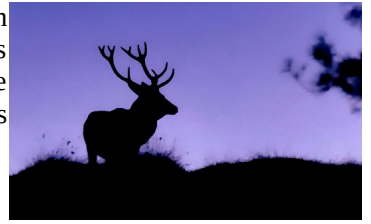


Photo ESpataro

## Les cervidés aujourd'hui

Que ce soit le chevreuil ou le cerf, la problématique des effectifs est comparable. A l'instar des sangliers (x12,9) la population des chevreuils a été multipliée par **9,4** et celle du cerf par **8,7** en 40 ans, particulièrement dans les zones où la chasse de ces animaux est développée.

Nous héritons donc d'une situation chaotique orchestrée par les acteurs de la chasse.

En effet, dès les années 1980, face à la disparition des animaux habituellement chassés – lièvres lapins, perdrix... les responsables de la FNC ont décidé de développer la chasse aux grands ongulés. Ce développement s'est traduit par l'introduction d'animaux dans les zones de chasse, et là où ils n'étaient pas présents.

Cette « gestion » a pour conséquence de déstabiliser et désorganiser les milieux, tant sur le plan de la faune que de la flore. Le cerf et le chevreuil apprécient de brouter les jeunes plants forestiers, en réduisant la densité de plantation l'ONF en a augmenté les conséquences, et on reproche l'abrutissement dû à la grande faune.

Les pratiques de chasse perturbent les biotopes et les moeurs des animaux. Les cerfs se concentrent dans des zones de quiétude, créant des problèmes aux forestiers, qui demandent aux chasseurs d'intervenir...

De plus, afin de s'assurer de la présence des animaux, et de plaire aux actionnaires venus pour tuer, les gestionnaires des territoires de chasse alimentent ceux-ci en animaux.

Par ailleurs, la politique de production forestière prend, dans certains secteurs un caractère productiviste qui pourrait être incompatible avec l'équilibre et la présence des cervidés. En effet l'Office National des Forêt s'est engagé dans le développement d'une politique de rentabilité économique, optimisant sa filière bois, par la « culture » de jeunes plants en futaie régulière. Cela engendre des pratiques peu compatibles avec la présence des cervidés, qu'ils accusent de compromettre ces pratiques de régénération.

L'augmentation depuis 40 ans des populations de cervidés suit celle des sangliers et procède des mêmes pratiques : lâchers d'animaux et manipulation génétique. Concernant le cerf, les chasseurs ont également introduit des animaux au génome modifié, plus massifs et aux bois plus développés. Pour saisir la réalité de la situation d'aujourd'hui il faut bien sûr trouver les informations qui restent la plupart du temps discrètes voire confidentielles...

Ainsi un article de la revue « Plaisirs de la chasse » de février 2014 est à ce titre démonstratif :

« [...] le cas de *Cervus elaphus scoticus* est intéressant. Cette sous espèce distincte de par sa carte d'identité ADNmit est souvent retrouvée hors de ces frontières originelles, de par la volonté des acheteurs désireux de « *renouveler le sang* » des petits cerfs de pays ! Du modèle initial au faible gabarit et au trophée très moyen, il a été sorti un modèle « export » réalisé dans les laboratoires de Woorburn Abbey [...] Sans que la manipulation soit parfaitement connue, les amateurs achètent et importent des cerfs caractéristiques aux empaumures multipointes, surabondantes. Les individus ayant vingt andouillers, voire beaucoup plus sont fréquents, et c'est le but recherché pour le commerce. [...] Avec une masse musculaire de 230/250 kg, le modèle « export » est joli comme une nageuse soviétique des années 1980. Quelques exemplaires apparaissent dans le département de l'Aube [...] un autre exemplaire a été démasqué dans la Marne. Parmi les premiers sujets français, un cerf de Lozère, classé lui aussi, aurait la même origine, [...] L'introduction de cette sous-espèce écossaise pourrait polluer génétiquement la sous espèce européenne continentale. [...] Nous pouvons avec nos populations locales, et sans aucun risque de pollution génétique, obtenir des cerfs de fort belle tenue, mais, il faut un minimum de dix à douze ans de patience, et non pas cinq comme **chez les éleveurs industriels producteurs de cerfs de chasse.**



La situation des populations de cervidés est aujourd'hui irrationnelle, construite pour des intérêts commerciaux, en vue de favoriser la chasse-loisir.

Ces populations animales disparates peinent à s'adapter et peuvent adopter des comportements insolites : des conduites de stress renforçant notamment les atteintes aux végétaux, des concentrations dans des zones de quiétudes non chassées... Si nous souhaitons trouver un équilibre entre la présence des animaux et les activités humaine en respectant la nature et les biotopes nous devons analyser et étudier les différentes configurations en fonction des territoires, de leurs particularités et de leur diversités.

Naturellement, les effectifs des populations animales fluctuent. Le nombre d'individus augmente puis la biologie développe des pathologies qui réduisent les populations. La présence des prédateurs stabilise ces évolutions. Mais notre société ne tolère pas les conséquences de ces variations, c'est pourquoi nous devons mettre en place un dispositif de surveillance des ratios naissances/mortalités.

Ce dispositif est à concevoir, il doit intégrer tous les paramètres permettant la construction d'outils de visibilité avec une variabilité la mieux maîtrisée, prenant en compte les naissances, la mortalité, les ressources, etc. Comme référence, nous savons que dans les zones non chassées où les prédateurs naturels sont présents la densité des cerfs est de 2 pour 100 hectares. Dans les montagnes Vosgiennes par exemple nous comptons 5 cerfs au 100 hectares.

Selon les professionnels de la filière bois au delà de cette densité on peut rencontrer des problèmes de régénération forestière. Dans les zones chassées on peut trouver une densité de 15 cerfs pour 100 hectares.

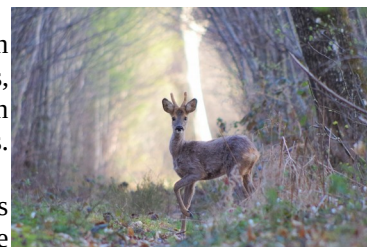


Photo F.Darlot

### **Nos propositions :**

- **stopper la chasse** et donc toutes les manipulations en faveur des activités cynégétiques, dont les lâchers d'animaux.
- **dresser un bilan état des lieux des territoires** en fonction de leurs particularités en découpant les régions en zones de 1000 ha.
- **faire des propositions d'intervention** en cas de problème avéré, dans les cas de déséquilibre notoire des effectifs, en privilégiant les déplacements d'individus et si nécessaire après concertation ou des techniques de contraception.
- pour le chevreuil, il conviendra de favoriser le développement des populations de lynx et/ou de loup partout où leur présence est possible. Mais le taux de mortalité du chevreuil est important et les conséquences du réchauffement climatique sur la végétation pourrait à l'avenir affecter son taux de reproduction.
- **mettre en place un observatoire** des populations en prenant des décisions conformes à chaque situation.
- organiser un dialogue entre l'ONF et les naturalistes en charge des équilibres faunistiques et protéger les régénérations forestières par des protections sur chaque plant ou par des clôtures de parcelles comme cela se fait dans les grands massifs forestiers ; préférentiellement, privilégier la futaie irrégulière, beaucoup moins sensible.
- **création d'outils de mesure et de surveillance** sur la base d'indices et de critères liés aux particularités de territoires, afin d'organiser le suivi et le contrôle des populations si cela s'avère nécessaire :

Recherche d'indices de zone sur la base de critères, par exemple :

1a. Zone favorable à l'exploitation forestière	1b. Zone peu favorable à l'exploitation forestière
2a. Zone forestière exploitée : type d'exploitation et d'attente de rendement forestiers	2b. Zone non exploitée
3a. Zone fréquentée par le public	3b. Zone non fréquentée
4a. Zone de présence des prédateurs	4b. Zone sans prédateurs
5a. Ex zone chassée	5b. Ex zone non chassée
6a. Zone à ressource alimentaire	6b. Zone à faible ressource alimentaire

### **Conclusion :**

Dans la perspective d'un arrêt de la chasse et de son cortège de nuisances, il conviendrait donc dans un premier temps de **faire un état des lieux de la situation faunistique dans chaque territoire**, par une comptabilisation quantitative et qualitative des effectifs et en établissant une cartographie des lieux d'implantation et de circulation des groupes de cervidés, de construire et peaufiner **un outil d'indices** tel qu'il est ébauché ci dessus. Il est impératif enfin de trouver un accord raisonnable avec l'ONF, avec la collaboration du ministère de l'agriculture et la participation de naturalistes experts, sur la question d'un « ratio » de présence animale. Ce « ratio » prendra en compte les différents aspects en jeu : configuration géo-écologique, ressources, naissances, mortalités, état sanitaire des populations, évolutions prévisibles.

En fonction des critères pris en compte **des mesures seront proposées pour un maintien des équilibres retenus.**

Ces mesures qui auront **une connotation non violente** s'adaptant aux particularités présentes ; pourraient toutefois aller dans des cas exceptionnels (dans les zones enclavées par exemple) jusqu'à des tirs sélectifs, si toutes les autres techniques, dont la contraception s'avèrent inefficaces. Ceux-ci seront toutefois effectués par des professionnels entourés de naturalistes, et les conditions respecteront les lois naturelles (en se substituant au choix qu'aurait fait le prédateur naturel) et **privilégieront la réduction du stress sur les animaux.**